

L'État belge a gagné 600 millions d'euros grâce à la baisse des taux

La réduction de la charge d'intérêt pourrait encore rapporter 400 millions en 2014.

PHILIPPE GALLOY

La Belgique a gagné. Il ne s'agit pas de football mais bien de la gestion de la dette publique. Grâce à la baisse des taux d'intérêt sur les marchés au cours des dernières années, la charge d'intérêt de l'État fédéral a diminué. Sur la base des chiffres du rapport annuel 2013 de la dette fédérale, on peut estimer le gain pour les caisses de l'État à quelque 600 mil-

lions d'euros. Et comme l'Agence de la dette anticipe une poursuite de la baisse du taux d'intérêt moyen de la dette en 2014, le Trésor pourrait réa-

liser un bénéfice supplémentaire de 400 millions d'euros environ cette année.

Cette prévision dépendra toutefois de l'évolution des taux que l'État belge pourra obtenir sur le marché au cours des prochains mois. Or, rappelle le Trésor, fin 2011, la crise

politique avait provoqué une tension sur les taux belges. Cette année, davantage encore qu'au cours des exercices précédents, l'Agence de la dette a concentré ses emprunts obligataires sur le premier semestre afin de se prémunir d'une éventuelle remontée des taux d'intérêt en cas de

blocage dans les négociations en vue de former un gouvernement. À ce stade, l'État belge a déjà réalisé 68,1% de son programme de refinancement de la dette publique. Mieux: en 2013, le Trésor est parvenu à allonger la maturité moyenne de la dette à 7,6 ans, ce qui rend le profil de risque du pays plus attrayant.

Les investisseurs ne s'y trompent pas. Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt des titres de dette de la Belgique sont historiquement bas. Jeudi, le taux d'intérêt de l'obligation belge à dix ans est tombé à 1,69%, du jamais vu. **LIRE EN PAGE 6**

Les taux bas ont fait gagner 600 millions d'euros à l'État

La baisse de la charge d'intérêts de la dette publique, due au recul des taux sur les marchés, a fait gagner 600 millions à l'État en 2013, selon un calcul basé sur le rapport annuel de la dette.

PHILIPPE GALLOY

La Belgique peut remercier la Banque centrale européenne. Au cours de l'année 2013, l'État belge a pu emprunter à des taux d'intérêt de plus en plus bas, compte tenu de la baisse des taux sur les marchés, conséquence de la politique monétaire de plus en plus accommodante de la BCE; sur la base des chiffres du rapport annuel 2013 de la dette publique (1), l'État fédéral a ainsi économisé 600 millions d'euros l'an dernier grâce à la baisse de la charge d'intérêts.

Selon ce rapport, dévoilé jeudi matin au siège de l'administration générale de la Trésorerie en présence du ministre des Finances Koen Geens, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique de l'État fédéral est passé de 3,49% en 2012 à 3,33% en 2013. Cette amélioration de 0,16 point de pourcentage a permis à l'État de payer moins d'intérêts sur

l'encours brut de la dette fédérale, lequel s'élevait à 371,73 milliards d'euros à la fin de l'année dernière. En calculant ce qu'aurait payé l'État en intérêts sur cette dette si le taux moyen était resté à 3,49% en 2013 et en retranchant le montant d'intérêts calculé à l'aide du taux de 3,33%, on peut estimer que la charge d'intérêts a diminué de 595 millions d'euros en un an.

Cette tendance devrait continuer en 2014 car, selon les prévisions de l'Agence de la dette, le taux d'intérêt moyen devrait continuer à décroître cette année (voir l'infographie). Si les prévisions se confirment, à savoir un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,23% en 2014, l'État fédéral pourrait y gagner encore 400 millions d'euros environ.

Effet de comptabilité

Mais cela dépendra notamment des taux d'intérêt que la Belgique obtiendra sur le marché dans les prochains mois. À ce sujet, le Trésor a anticipé les conséquences d'une éventuelle crise politique, susceptible de provoquer une tension sur les taux d'intérêt. «Nous avons réalisé un peu plus de 'frontloading' (concentration des emprunts sur la première

moitié de l'année, NDLR) cette année, a indiqué Marc Monbaliu, administrateur général de la Trésorerie. Et ce, pour éviter les conséquences d'éventuelles tensions sur les taux d'intérêt.»

En présentant le rapport de la dette, le patron de l'administration du Trésor a d'ailleurs exhibé un graphique rappelant la montée des taux d'intérêt assignés à l'État belge

à la fin du mois de novembre 2011, rappelant que l'institut Vives avait estimé la prime supplémentaire exigée par les investisseurs à cause de la crise politique de l'époque à 0,91 point de pourcentage pour les obligations belges à dix ans.

Faut-il y voir une mise en garde à l'attention des négociateurs appelés à former le prochain gouvernement, une manière d'avertir qu'une crise trop longue pourrait faire remonter les taux belges? «Certainement pas, répond Marc Monbaliu. Nous avons estimé que c'était une statistique intéressante concernant l'évolution des taux d'intérêt.»

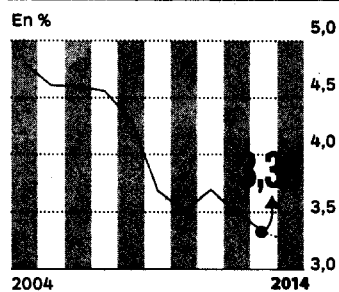
Selon le rapport de la dette fédérale, le ratio d'endettement de l'État belge a grimpé à 101,2% l'an dernier, contre 101,1% en 2012. Le ministre

des Finances a rappelé que le franchissement du seuil de 100% était dû à des considérations comptables, l'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, ayant exigé que des dettes qui ne relèvent pour la plupart pas de l'État fédéral soient consolidées dans la dette publique.

L'administration du Trésor souligne que parmi les huit pays de la zone euro dont l'endettement dépasse 90% du PIB, la Belgique est celui dont le ratio de dette a le moins augmenté en 2013. Autre atout de l'État belge: le Trésor est parvenu à augmenter la durée moyenne de la dette à 7,6 ans, ce qui améliore le profil de risque du pays. Une évolution unique en Europe.

(1) Voir sur internet: <http://debtagency.be/Pdf/rpt2013fr.pdf>

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DE LA DETTE DE L'ÉTAT



DETTE PUBLIQUE BELGIQUE ET ZONE EURO

